



Union  
syndicale  
**Solidaires**

# NEXEM : OPA sur la BASS NOUVEAU PASSAGE EN FORCE SUR LES REMUNERATIONS

Lors de la commission paritaire de branche du 11 Juillet, est abordé tranquillement « l'agenda social... » cher à nos patrons et aux syndicats réformistes. C'est l'occasion pour NEXEM de lancer son OPA sur la BASS.

Une multitude de sujets à traiter, résultant des ordonnances Macron dans un calendrier contraint :

4 réunions d'une journée programmée les lundis, svp, car nous avons le sens des responsabilités, déclarent unanimement certaines organisations syndicales et les patrons. Faisant fi d'une réunion préparatoire de calage en amont, qui visiblement semble être une pratique démocratique essentielle juste pour notre Fédération...

**Qu'on se le dise**, chacun a un agenda chargé en réunions en tous genres... Après avoir entendu les résistances de Sud qui n'a pas une délégation composée uniquement de « permanents syndicaux » mais qui comprend des salarié-e-s susceptibles de venir de loin, la présidente cède la parole à NEXEM.

Ne doutant de rien, NEXEM annonce des dates supplémentaires de **négociations** sur les classifications et rémunérations, dans le cadre de la CPB sur un périmètre conventionnel au-delà du champ de la BASS (négo aussi sur les CC 65 et CC79) à compter du 12 Septembre et ce sans qu'y participent la FEHAP et UNICANCER (hors CC 51 et CLCC) qui « ne le souhaitent pas » mais avec l'UNISS (CC65). En clair, NEXEM et la Croix Rouge décident de négocier dans le cadre de l'interbranche (employeurs : NEXEM, CROIX ROUGE, UNICANCER, FEHAP) sans les deux employeurs FEHAP et UNICANCER mais avec un nouvel employeur l'UNISS... ainsi vient qui veut... et sans doute plus si affinités...demain on image très bien qu'ils invitent l'UNA, la Mutualité, etc.

La CFDT, qui n'est pas à une contradiction prête puisqu'exigeant la publication des arrêtés de représentativité patronaux pour signer des accords, n'hésite pas à afficher sa collusion avec NEXEM qui répondrait à leur demande de négociation d'une convention collective unique étendue formulée en début d'année. Laisant penser que des bilatérales régulières ont lieu entre ces deux organisations.

La bronca de la CGT, de FO et de SUD émeut à peine les « partenaires particuliers » qui se veulent proactifs et résolument tournés vers l'avenir...la date est fixée, viendrait qui veut ...

A ce jour, nous savons donc que les organisations syndicales seront invitées par NEXEM et la Croix Rouge, à négocier sur les rémunérations le 12 Septembre dans un cadre indéterminé et pour l'instant non légal puisque dans le giron de la CPB.

**C'est donc un nouveau passage en force** de NEXEM, une OPA faite sur notre secteur qui est lancée ! La course au moins disant pour prétendument « garantir l'avenir » est lancée, et ce dans le contexte de dumping social organisé.

**Aujourd'hui, plus que jamais les classifications et rémunérations garanties par nos conventions collectives sont menacées. Il convient de s'organiser, de se mobiliser ensemble pour garantir nos salaires déjà gelés depuis des lustres, et contraindre les employeurs à ne pas s'affranchir aussi aisément de tout cadre réglementaire.**

Paris le 17 juillet 2018

